

Instruction de paiement pour le transfert de la prestation de libre passage

N° de personnel: Prénom, nom:

Etat civil: Date de sortie:

E-Mail:

Paiement à l'institution de prévoyance de mon nouvel employeur

(merci de joindre impérativement un bulletin de versement)

Nom et adresse du nouvel employeur

.....
Nom de l'institution de prévoyance du nouvel employeur

Banque: Clearing N°: Compte N°:

IBAN N°: Compte de chèque postal:

Versement sur un compte de libre passage déjà existant, étant donné qu'il n'existe pas de nouvel emploi ou il n'y a pas d'assurance LPP avec le nouvel emploi.

Transfert sur le compte de libre passage souhaité (joindre impérativement la demande d'ouverture)

.....
Nom de la fondation de libre passage

Banque: Clearing N°: Compte N°:

IBAN N°: Compte de chèque postal:

Transfert à la fondation de libre passage de l'UBS SA, 4002 Bâle (Frais de gestion de compte)

Ouverture d'un compte de libre passage auprès de la Fondation institution supplétive LPP

Demande de versement en espèces

Vous avez le droit d'exiger le versement en espèces de la prestation de libre passage si

- vous quittez définitivement la Suisse
- vous exercez une activité indépendante à titre principal et n'êtes plus & à la prévoyance professionnelle obligatoire
- la prestation de sortie est inférieure à votre contribution annuelle.

Les formulaires correspondants sont disponibles sur www.in-globo.ch ou peuvent être demandés à info@in-globo.ch.

La prestation de libre passage sera versée 30 jours au plus tard après la réception du formulaire accompagné des justificatifs requis. En cas d'indications manquantes, nous transférerons la prestation de libre passage à la Fondation institution supplétive LPP, comptes de libre passage, case postale, 8050 Zurich, tél. +41 41 799 75 75, 6 mois après le départ de la Vorsorge in globo^M.

Lieu / Date

Signature de la personne assurée